

COMMUNIQUE



CREATION DES POLES ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION SOCIALE... LES PARIS SONT LANCES !

Pile : une revitalisation de la polyvalence de secteur par un recentrage sur sa mission première d'**accompagnement social**

Face : un appauvrissement de la polyvalence au profit d'un **service social de guichet**

Le service social de secteur est à la croisée des chemins :

Il fait face d'une part à des changements sociétaux qui ont accru et complexifié les problématiques sociales auxquelles les populations accueillies se trouvent confrontées (violences familiales, chômage, accès au logement, transformation numérique...).

Il doit s'adapter d'autre part à des changements de pratiques imposées par la modernisation des outils et des organisations de travail.

Dans les Yvelines, la polyvalence de secteur a connu des évolutions d'environnements et de conditions de travail : création des TAD, suppression des spécificités de métier (AS, CESF, Educ), usage des outils numériques, auto-administration de l'activité, réduction des effectifs, mise en place d'Yvelines Accueil, des centres d'appel...). Ces changements se sont opérés dans le cadre d'une politique de modernisation des services départementaux conduite, du point de vue de la **FA**, de façon décousue, parfois chaotique et sans concertation véritable avec les agents et leurs représentants.

La refonte des pôles sociaux est un projet sur lequel nos directions planchent depuis plusieurs années, une arlésienne qui a connu différents revirements :

A d'abord été véhiculée l'idée d'une spécialisation de l'intervention sociale, via des professionnels experts sur des champs spécifiques, et articulée avec un principe de référence de parcours.

Puis, première évolution, la spécialisation n'a plus consisté qu'en une redirection des publics vers des professionnels qui, bien que rattachés à une spécialité, continuaient à intervenir dans le cadre d'une prise en charge globale de l'accompagnement des personnes.

Enfin, dernière évolution : ici plus question de spécialisation mais d'un encadrement du parcours d'accompagnement par le recours systématique à la contractualisation et l'étendue des tâches de reporting à toutes les activités des agents, ainsi que d'un

transfert de certaines missions vers les PEJ (EIP, EAA) et des agents dédiées au logement (ASLL, assignations...).

RECENTRAGE sur la mission d'accompagnement
ou
APPAUVRISSEMENT de la polyvalence de secteur ?

Doit-on courir le risque d'une seconde option synonyme de disparition progressive du service social tel qu'il a été structuré au cours des dernières décennies afin de répondre de façon adaptée aux besoins de la population ?

A-t-on encore besoin d'un service social ? Doit-on le faire évoluer, le transformer ? A quel profit ? Celui d'une collectivité territoriale qui, dans des logiques gestionnaires et comptables, organise son propre effacement au profit du secteur privé ? Ou celui des personnes et des familles qui ont besoin d'être soutenues et accompagnées ?

Le service social est-il à défendre ? Comment doit-on le faire évoluer, dans l'intérêt du public, en tenant compte des contraintes inhérentes aux évolutions sociétales et celles de notre collectivité ? Avec quels besoins ?

Les enjeux sont cruciaux en termes d'évolution de métiers, des missions et des conditions dans lesquelles vous les exercerez.



Faites nous faire part de vos préoccupations, vos attentes, vos demandes, afin que nous les portions dans le cadre du dialogue social.

Parce-que notre action n'a de sens que si elle émerge des revendications de tous, et que pour les porter, nous devons vous entendre, nous vous proposerons très prochainement des temps d'échanges avec vos Représentant-e-s FA dans le cadre de réunions d'informations au sein de vos territoires.

Vos interlocuteurs FA:

Pascal Guillet, Florence Pénard, Rémi Jublin, Sophie Djian, Olivia Legendre